

SAINT-BLAISE Le projet lauréat du futur complexe scolaire de Vigner est choisi.

«Les 4 fantastiques» triomphent

JACQUES GIRARD

La création d'un nouveau complexe scolaire à Saint-Blaise vient de franchir un pas décisif avec l'annonce, mardi en fin d'après-midi, des résultats du concours d'architecture lancé en janvier. Plusieurs dizaines de personnes, autorités communales, membres du jury, collaborateurs des bureaux d'architecture engagés dans le concours et enseignants, ont pris part à cette manifestation dirigée par le conseiller communal Alain Jeanneret, responsable des bâtiments et président du jury.

Le lauréat est l'architecte Patrick Minder, de Corserey (FR). Son projet, intitulé «Les 4 fantastiques», prévoit précisément un ensemble de quatre bâtiments sur le site de Vigner, soit l'actuel collège secondaire rénové, désormais accompagné de trois nouvelles constructions. Chaque bâtiment, explique Patrick Minder, accueille un degré d'enseignement avec, à chaque fois, une entrée bien identifiable. L'école enfantine dessine les accès du futur complexe. Elle sera flanquée du secrétariat et d'un parking. Au milieu de l'ensemble, on trouvera l'école primaire avec la salle de gymnastique dotée d'une entrée séparée. Les classes spéciales seront regroupées dans un seul bâtiment.

Quant à l'actuel collège, datant des années 1970, il fera l'objet d'une rénovation approfondie. Il sera doté, en particulier de nouvelles façades mieux isolées, ventilées naturellement, dont la teinte du crépi rappellera celle de la pierre d'Hauterive, emblématique de la région. Une coloration, en outre, qui permettra de mieux intégrer «ce bâtiment de style international, massif, qui entretient

«**Nous avons la chance de disposer d'un site exceptionnel.**»

ALAIN JEANNERET
CONSEILLER COMMUNAL
ET PRÉSIDENT DU JURY

un rapport difficile avec son environnement. Il apparaît en effet un peu comme un navire échoué dans les vignes», poursuit précautionneusement Patrick Minder.

La disposition des volumes, commente encore l'architecte, permet d'offrir des vues très diverses pour renforcer les liens avec l'environnement architectural du quartier. Le bâtiment si-

tué rue de Vigner 11, à l'est, soit l'ancienne cure rachetée par la commune, sera déconstruit, tout comme les vétustes pavillons et conteneurs installés à proximité.

Le projet a en tout cas séduit le jury, formé de professionnels de l'architecture et de non-professionnels – dont des représentants des enseignants –, qui l'a désigné à l'unanimité, commente Alain Jeanneret, pour qui «tout est allé comme sur des roulettes». Ce qui ne va pas de soi dans une opération aussi complexe d'un coût global de 23 millions de francs, dans une fourchette de 15% en fonction des aléas de construction. Le coût de la rénovation de l'ancien bâtiment, soit environ 6 millions, est compris dans le budget global. «De plus», s'est réjoui Alain Jeanneret, «le concours, organisé dans le strict respect des normes professionnelles, a été un gros succès, puisque 53 dossiers sont parvenus au jury, alors que nous en attendions une vingtaine au mieux. Nous avons la chance de disposer, au nord de Vigner, d'une belle parcelle, au cœur du village. Un site de qualité exceptionnelle, entre lac et Jura, au bord des vignes, mais comment satisfaire toutes les attentes? Le concours a précisément permis de répondre à ces questions», conclut Alain Jeanneret. ◊

Exposition des projets présentés – avec plans, maquettes et descriptifs – jusqu'au 15 juillet à l'auditoire du collège de Vigner



A droite, au milieu, on distingue l'imposant volume de l'actuel collège de Vigner. Les trois nouveaux bâtiments qui l'accompagneront sont disposés l'un sur son côté, à gauche, les deux autres derrière, en profondeur. SP

Le fruit d'une longue gestation

LE PASSÉ

Le projet de rénover le complexe de Vigner ne date pas d'hier. Petit retour sur le passé.

En novembre 2001, le législatif avait déjà accordé un crédit d'étude pour évaluer les équipements scolaires et préscolaires, ainsi que ceux de l'accueil de la petite enfance.

En 2003, pour pallier le manque de salles, la commune avait investi dans des conteneurs et reprenait le dossier.

En novembre 2009, les autorités communales avaient même présenté un nouveau projet estimé à 20 millions de francs, avec plans et maquettes à l'appui.

En septembre 2011, le Conseil général divisait par cinq le crédit de 1,7 million demandé pour la mise sur pied d'un concours d'architecture et l'étude du projet lauréat.

«Si les intentions du Conseil communal ont mis tant de temps à se concrétiser, ce n'est pas véritablement en raison de blocages politiques», décrypte Alain Jeanneret. «Malgré parfois une bataille de chiffres, tout le monde déplorait la vé-

tusté des locaux scolaires de la localité et admettait la nécessité de lancer un projet de rénovation. Mais cette fois, la commune s'est donné les moyens de parvenir à franchir cette étape importante.»

L'AVENIR

En 4 ans. Les autorités communales se sont fixé un délai de quatre ans pour mener à chef cet important projet. «C'est un objectif ambitieux», reconnaît Alain Jeanneret, «mais il est tout de même réaliste. Ce serait en tout cas l'idéal, si rien ne vient entraver le processus décisionnel, pour répondre aux attentes de longue date des citoyens, des milieux scolaires et de la commune.»

Début 2013. Une demande de crédit global sera présentée au législatif.

Mi-2013. Dépôt de la demande de permis de construire.

2014-2017. Le début des travaux pourrait intervenir début 2014. Le nouveau complexe pourrait ainsi être achevé en 2017. ◊

Pourquoi un concours?

Yves-Olivier Joseph, architecte cantonal adjoint et membre professionnel du jury, tout en se félicitant de voir le canton associé à ce projet, a tenu à défendre l'idée d'organiser un concours. Si une telle procédure est exigeante, elle présente en effet de nombreux avantages en offrant un large éventail de solutions, en mobilisant des spécialistes compétents, en permettant aussi de fixer une enveloppe budgétaire, estime le spécialiste.

Le concours, dans son ensemble, a coûté 400 000 francs, soit 2% environ du budget global. Sur cette somme, 150 000 francs ont été consacrés à rétribuer les auteurs des sept projets primés, dont le lauréat, qui a reçu 35 000 francs.

«Cela peut paraître coûteux», lance Yves-Olivier

Joseph. «Mais si l'on dispose de 50 dossiers, cela fait 3000 francs par projet, pour une moyenne de deux mois de travail chacun!» Le nombre de dossiers reçus a véritablement sidéré les professionnels présents mardi à Saint-Blaise. Le phénomène a été qualifié «d'extrêmement rare» par un des architectes du jury. En outre, sur ce total, la diversité des provenances est tout aussi impressionnante. On compte quinze bureaux vaudois, neuf suisses allemands, sept neuchâtelois, sept français, quatre fribourgeois, quatre genevois, deux italiens, un valaisan, un belge, un portugais, un espagnol et un allemand. «Peut-être un projet d'école est-il particulièrement stimulant», s'est risqué le même architecte... ◊

MÉMENTO

NEUCHÂTEL
Démonstration. L'automate l'Écrivain de Pierre Jaquet-Droz fonctionnera lors d'une démonstration publique. Cette dernière aura lieu aujourd'hui, entre 14 et 16 heures au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel.

Bluegrass et folie douce.

Le duo de Crazy Pony sera l'hôte de la scène du King du lac ce soir à 20h15. Originaire d'Angleterre et de Suisse, les deux musiciens, Frank Powlesland au banjo et la Neuchâteloise Léa Rovero à la basse adaptent le bluegrass à leur sauce, en y ajoutant une pincée de jazz et une bonne dose de dynamisme. Vendredi à 20h30 c'est le remuant groupe fribourgeois Unza qui investira la scène du bord du lac.

TRIBUNAL Une sexagénaire a été condamnée hier à 30 jours-amende avec sursis pour escroquerie.

A l'aide sociale, elle encaissait de gros chèques

«Etre à l'aide sociale et rouler en BMW, ça le fait pas...» Ces mots du juge Laurent Margot s'adressaient à Justine*, qui comparaisait hier devant le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers pour escroquerie. Élégante, «intelligente et cultivée» selon le juge, cette jeune retraitée était accusée par le Ministère public d'avoir touché indûment l'aide sociale pendant plusieurs années.

L'histoire commence en février 2007. Justine traverse alors une période difficile. Non seulement son compagnon connaît «de sérieux problèmes de trésorerie», mais elle-même se bat contre un cancer. Sa santé ne lui permettant plus de travailler, elle demande l'aide sociale.



«Je n'ai jamais voulu tricher», a affirmé la prévenue. ARCHIVES DAVID MARCHON

Or survient un événement qui aurait pu être une chance pour la prévenue, mais qui la conduira finalement au tribunal. Sa mère touche un héritage et, sa-

chant Justine en difficulté, décide de l'en faire profiter. Régulièrement, elle lui fait parvenir des chèques des plus importants. Entre février et décem-

bre 2007, ce sont ainsi près de 70 000 francs que Justine reçoit de sa mère. Soit, en moyenne, 5500 francs par mois.

Le problème, c'est que la prévenue n'a jamais pipé mot de la générosité maternelle à l'assistant social qui la suivait. Pourquoi, a demandé le juge? «Je ne peux pas dire... je ne me rappelle pas... Mais je n'ai jamais voulu faire de mal, tricher ou profiter, je ne suis pas une personne comme ça», a soutenu Justine hier.

Son défenseur a tenté de donner du poids à cette version. «La prévenue se situe aux antipodes du monde administratif et comptable», a-t-il affirmé. «Il s'agit plus de négligence que de l'intention de cacher quelque chose.» Il a demandé l'acquiescement.

Le président du tribunal ne l'a pas suivie. «Lorsque l'on va demander l'aide sociale, les règles du jeu sont posées clairement», a-t-il rappelé. Il a donc reconnu Justine coupable d'escroquerie, mais seulement durant l'année 2007. Ensuite, les chèques se sont taris. Et comme Justine avait dépensé tout cet argent en guérisseurs et en factures diverses, dès 2008, elle avait donc des raisons valables de demander l'aide sociale.

Le juge a condamné Justine à 30 jours-amende avec sursis, ainsi qu'à une part des frais s'élevant à 600 francs. «Je ne mettrai pas d'amende supplémentaire; la leçon suffit.» ◊ NICOLAS HEINIGER

*Prénom fictif